

Maison de la Forêt Privée

15, rue de la Croix de la Cadoue

B.P. 10080 - 86240 SMARVES

Tél. : 06 12 90 94 43

Courriel : poitou-charentes@fransylva.fr

<https://www.fransylva.fr/n/poitou-charentes/n:2833>

Madame, Monsieur, chère Adhérente, cher Adhérent,

Qui pouvait imaginer au début de l'année 2020 que nous allions subir une 'tempête virale' comme nous l'avons vécue, laquelle selon toute probabilité se poursuivra encore plusieurs mois en attendant une immunité vaccinale. À l'inverse de ces événements tragiques et des drames personnels qu'ils ont engendrés, la Forêt picto-charentaise n'a que peu souffert des épisodes de chaleur estivale. Néanmoins la survenue de plusieurs incendies de forêt doit nous amener à court terme à une vigilance accrue vis-à-vis de ce type de sinistre, et peut-être participer à une démarche de DFCI*¹, comme il en existe déjà en Nouvelle-Aquitaine.

Sur le plan des ventes de bois, le marché s'est maintenu et comme toujours les lots de qualité trouvent rapidement preneur.

Malgré les difficultés à se réunir, Fransylva en Poitou-Charentes a continué à représenter les forestiers dans les instances auxquelles nous sommes associées, et elles sont nombreuses.

J'aurais aimé une plus grande participation à l'Assemblée Générale électronique, et j'espère que pour l'A.G. du 7 mai 2021 à Magné (Deux-Sèvres), nous aurons une large représentation d'autant qu'Olivier Picard de l'I.D.F.*² viendra nous parler de l'impact du changement climatique sur nos forêts, et comment s'y adapter, ce qui ne devrait pas manquer de nous mobiliser, vu l'importance du sujet.

Le Syndicat ne vit pas uniquement de l'air du temps, aussi la cotisation va augmenter d'1 €, la cotisation de base passant ainsi à 30 €. Bloquée depuis de nombreuses années, il faut petit à petit la faire évoluer d'autant que Paris a engagé une refonte de sa redevance, qui, sans adaptation régionale nous pénaliserait anormalement vu notre façon d'établir votre participation.

L'Assureur de groupe, vu l'augmentation du nombre et du montant des contentieux, a modifié sensiblement ses tarifs, tout en lissant sur 2 ans la cotisation de base (+ 1 € en 2021 et + 1 € en 2022) tandis que celle à l'ha passera à 0,20 €/ha en 2022, toujours très concurrentielle par rapport au marché. Je remercie ici le vice-président Pierre Landré qui a défendu au mieux les intérêts forestiers.

Je réitère ce que j'avais indiqué le 4 janvier 2020 sur l'importance d'entretenir nos "lisières" en particulier celles qui sont en bordure des voies publiques, des lignes électriques, des câbles téléphoniques, etc....

Au cours du dernier trimestre, nous avons décidé dans un souci d'économie de modifier l'organisation du secrétariat en reportant en partie sur Angoulême la charge de travail de Smarves.

Pour continuer à être présents dans les différentes commissions départementales et régionales, nous avons besoin de votre soutien, financier, mais aussi moral. Une participation à la vie du Syndicat serait la bienvenue et n'hésitez pas à me contacter pour renforcer notre équipe, quel que soit votre département. Nos Forêts ont besoin de vous. Moi-même, il y a 20 ans, j'ai répondu à l'appel de mon président.

Le gouvernement lance un plan de relance et la forêt devrait bénéficier d'une enveloppe de 150 millions pour le reboisement. Dans chaque région, il y aura des "porteurs de projets", mais les propriétaires à titre personnel pourront aussi de manière dématérialisée présenter des dossiers. Nous reviendrons vers vous probablement fin janvier pour vous détailler ces mesures. Il faut néanmoins commencer à réfléchir.

Défendre les forestiers, c'est défendre la FORÊT, son économie, son environnement, sa fonction sociétale en veillant à ce qu'aucune de ces 3 fonctions décrites dans le Code Forestier ne prenne le pas sur les 2 autres.

Le président, **Patrick Mercier**

*¹ DFCI : Défense des Forêts Contre l'Incendie

*² IDF : Institut pour le Développement Forestier

"Une forêt privée gérée et préservée au service des générations futures"